

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 31 mai 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC Excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°15.BU-2024-06-10	MH 0133 (ex BSH n°67)
	ETEL Rue des Écoles	Echange foncier avec la Commune d'ETEL

Délibération du bureau MORBIHAN HABITAT N°8.BU-2024-03-11	11/03/2024
Délibération du Conseil Municipal de la commune d'ETEL	15/02/2024

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la résidence La Falaise – rue des Ecoles à ETEL, il est envisagé de procéder à un échange foncier afin de faire correspondre le parcellaire au périmètre de l'opération d'aménagement.

Aux termes d'une délibération du Bureau en date du 11/03/2024, l'acquisition auprès de la commune de ETEL des parcelles AI numéros 275 et 276, a été validée.

Cependant, la piste cyclable de la commune empiétant sur notre propriété, une division a été réalisée créant ainsi la parcelle AI numéro 279. Il a été proposé de régulariser la situation par le biais d'un échange foncier des parcelles.

Les assiettes foncières ci-après désignées sont concernées par cet échange :

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition
Commune de ETEL	MORBIHAN HABITAT	AI n°275 et 276	250 m ²	En cours	Euro symbolique
MORBIHAN HABITAT	Commune de ETEL	AI n°279	122 m ²	En cours	Euro symbolique

L'avis des domaines a été sollicité.

Les frais d'acte de transfert de propriété sont à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'échange sera rédigé par l'office notarial ACTAVIE, AURAY (56400).

Le Bureau, après avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024



 Cession Commune / MH

 Cession MH / Commune